



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

UNE REDÉFINITION DE LA PERFORMANCE HORLOGÈRE

L'Oyster est, depuis sa création, une montre aux performances superlatives. La notion de « Chronomètre Superlatif », formulée à la fin des années 1950 déjà, a été renforcée en 2015 avec des critères plus stricts. Aujourd'hui, la certification Chronomètre Superlatif est appliquée à toutes les montres de la marque et porte sur la précision chronométrique, l'étanchéité, le remontage automatique et la réserve de marche.



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

Les critères qui font de chaque montre Rolex un « Chronomètre Superlatif » depuis la fin des années 1950 ont été renforcés en 2015 ; l'objectif de la marque était d'établir un nouveau standard d'excellence en matière de montres mécaniques.

Rolex a développé des méthodologies de test inégalées et un équipement de haute technologie pour certifier ses montres et leur décerner le statut de Chronomètre Superlatif. Depuis 2015, ce titre exclusif atteste que chaque montre qui sort des ateliers de la marque a subi avec succès une série de tests menés par Rolex dans ses propres laboratoires et selon ses propres critères, à la suite de la certification officielle de son mouvement par le Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC).

Ces tests de certification internes portent sur la montre dans son ensemble, une fois le mouvement emboîté, afin que ses performances superlatives au poignet en matière de précision, d'étanchéité, de remontage automatique et d'autonomie soient garanties. Ils viennent systématiquement compléter les tests de qualification menés lors de la conception et de la fabrication.

La précision d'un Chronomètre Superlatif Rolex est de l'ordre de $-2/+2$ secondes par jour – l'écart de marche toléré par la marque pour une montre terminée est beaucoup plus faible que celui admis par le COSC pour la certification officielle du seul mouvement. De plus, la précision de la montre est testée par Rolex selon une méthodologie exclusive qui simule des conditions de porter réel, plus représentatives de l'expérience quotidienne du client.

Le statut de Chronomètre Superlatif est symbolisé par le sceau vert dont est assortie chaque montre Rolex et s'accompagne d'une garantie internationale de cinq ans.

LES CRITÈRES DE LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

Dans le cadre de la certification Chronomètre Superlatif, les performances clés de chaque montre Rolex – précision, étanchéité, remontage automatique et réserve de marche –, susceptibles de varier durant le processus de fabrication, sont contrôlées.

- **PRÉCISION**

Chaque mouvement Rolex est soumis au Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC), qui le teste durant quinze jours et quinze nuits selon sept critères éliminatoires, dans cinq positions statiques et à trois températures. Tous les mouvements Rolex sont officiellement certifiés « Chronomètre », c'est-à-dire qu'ils ont passé avec succès les épreuves du COSC et ainsi obtenu un certificat officiel attestant leur précision.



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

Après l'emboîtement du mouvement – opération qui peut affecter la précision de plusieurs secondes par jour –, effectué dans les ateliers Rolex, la marque évalue la précision de chaque montre terminée. Au cours d'un cycle de vingt-quatre heures environ, suivant une méthodologie exclusive développée par la marque, la montre est placée successivement dans sept positions statiques puis animée selon une trajectoire dynamique, deux opérations interdépendantes et destinées à simuler un porter réel. Les critères de tolérance sont beaucoup plus stricts que ceux de la certification officielle en ce qui concerne la précision. Celle-ci ne doit pas dévier de plus $-2/+2$ secondes par jour, montre terminée, pour un Chronomètre Superlatif Rolex, contre $-4/+6$ secondes par jour, pour le seul mouvement, selon les exigences du COSC.

- **ÉTANCHÉITÉ**

L'étanchéité de chaque montre Rolex est contrôlée dans une cuve hyperbare. Les montres étanches jusqu'à 100 mètres sont testées à une pression supérieure de 10 % à celle exercée à cette profondeur. Les montres de plongée – étanches jusqu'à 300, 1220 et 3900 mètres – sont quant à elles testées avec une marge de sécurité de 25 %, selon la norme en vigueur pour ce type de montres. Ces tests sont effectués selon une méthodologie exclusive, développée par Rolex, qui permet d'obtenir des résultats précis et fiables.

- **REMONTAGE AUTOMATIQUE**

Le pouvoir remontant du module de remontage automatique par rotor Perpetual est contrôlé selon une méthodologie exclusive ; tous les composants du mouvement doivent interagir de manière optimale et ne subir aucune entrave ni frottement suite à l'emboîtement.

- **RÉSERVE DE MARCHE**

Chaque montre est entièrement remontée au début des tests : il s'agit de vérifier que la réserve de marche est bien conforme à la durée prévue.

UNE SIGNATURE ROLEX

La dénomination « Superlative Chronometer Officially Certified » inscrite sur le cadran de chaque montre de la collection Oyster Perpetual – hormis lorsque celui-ci est entièrement serti, la mention n'apparaissant alors pas pour des raisons esthétiques – est une véritable signature Rolex.

L'inscription sur le cadran des montres Rolex a évolué avec le temps. De « Chronometer », elle est passée notamment par « Officially Certified Chronometer » à la fin des années 1930 avant de



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

prendre sa forme définitive de « Superlative Chronometer Officially Certified » une vingtaine d'années plus tard. Elle peut être considérée comme le symbole de la quête incessante de Rolex en matière d'excellence chronométrique, au vu du rôle pionnier joué par la marque dans l'amélioration de la précision des montres-bracelets dès le début du XX^e siècle.

En 1910, une montre-bracelet Rolex obtenait le premier bulletin de chronométrie au monde jamais décerné à une montre de ce type par le Bureau officiel de contrôle de la marche des montres de Bienne, en Suisse. En 1914, une autre montre Rolex recevait du célèbre Observatoire de Kew – alors la plus haute instance mondiale en matière de mesure de la précision d'une montre –, en Grande-Bretagne, le premier certificat de classe « A » jamais attribué à une montre-bracelet, une distinction jusque-là réservée aux chronomètres de marine.

Les différentes formules inscrites sur le cadran des montres Rolex au fil du temps témoignent de la capacité d'innovation de la marque ainsi que du haut degré de précision de ses garde-temps.

CHRONOMÈTRE OFFICIELLEMENT CERTIFIÉ ET PRÉCISION SUPERLATIVE

En horlogerie, le mot « chronomètre » désigne une montre dont le mouvement a été officiellement certifié haute précision par une instance neutre et selon des critères internationaux. En Suisse, c'est le Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) qui mesure et contrôle la précision des mouvements horlogers dans différentes positions et à différentes températures. Un mouvement qui a passé avec succès les épreuves éliminatoires reçoit un certificat de Chronomètre attestant sa capacité à mesurer le temps sans dévier de l'heure atomique de plus de quelques secondes par jour.

Il n'en a pas toujours été ainsi. Historiquement, la réglementation sur l'appellation « chronomètre » était passablement différente. La définition officielle d'un chronomètre était : « Une montre de précision [...] pouvant obtenir un certificat officiel de marche. » Une montre pouvait ainsi être certifiée « Chronomètre » par le fabricant lui-même. Pour garantir la qualité de ses chronomètres, Rolex a entrepris de faire certifier officiellement leurs mouvements et on a vu apparaître la mention « Officially Certified Chronometer » dès la fin des années 1930 sur les cadrans des montres de la marque.

Dès 1951, en Suisse, seules les montres dont la précision du mouvement a été certifiée officiellement – selon des tolérances préétablies et par une instance neutre – peuvent prétendre à l'appellation « Chronomètre ». Une victoire pour Rolex ! En effet, près de 90 % des chronomètres



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

officiellement certifiés depuis 1927 sont des montres de la marque. À partir de 1951, chaque montre de la marque est accompagnée d'un sceau rouge estampillé de la mention « Officially Certified Chronometer ». Pour que ses chronomètres continuent de se distinguer, Rolex mise sur un autre attribut différenciateur, à savoir l'obtention d'un certificat avec mention. En effet, selon les anciens règlements, les mouvements faisant preuve d'une précision supérieure lors des tests recevaient un bulletin avec mention « résultats particulièrement bons ». Dès le début des années 1950, Hans Wilsdorf, fondateur de Rolex, fera de l'obtention de bulletins avec mention son nouveau cheval de bataille. Une exigence qui ira croissant jusqu'à ce qu'en janvier 1959, il écrive : « Nous voilà arrivés à un point qui nécessitera l'obtention de tous nos bulletins avec mention ! » Et de conclure : « C'est ainsi que le prestige de Rolex augmentera. »

Parvenir à ce résultat sera facilité par une importante innovation technique. En 1957, Rolex lance une nouvelle génération de mouvements : les calibres 1500, munis d'un balancier à vis Microstella en or (des écrous depuis 1983), qui délivrent d'excellentes performances chronométriques. Les résultats de marche obtenus sont même plus précis que ceux exigés pour l'obtention d'un bulletin avec mention. Pour qualifier ces qualités exceptionnelles, Rolex invente la notion de « Superlative Chronometer », soit « Chronomètre Superlatif ».

Cette dénomination sera combinée à la mention « Officially Certified Chronometer » qui figurait jusqu'ici sur le cadran des montres Rolex, ce qui donnera le fameux « Superlative Chronometer Officially Certified ». Cette nouvelle formulation apparaît à la fin des années 1950 sur les modèles Datejust et Day-Date.

Depuis, la signification de cette dénomination, qui perpétue la notion que les chronomètres Rolex dépassent les standards en vigueur, a continué d'évoluer pour refléter les avancées techniques de la marque et les excellentes performances de ses montres.

UNE CERTIFICATION INTERNE

L'ambition de Rolex a toujours été de produire des montres de la plus haute qualité, notamment en matière de précision et de fiabilité. Au gré des évolutions techniques, cette ambition s'est concrétisée par de nouvelles possibilités et de nouveaux critères, au-delà des normes et des standards existants, qui justifient le qualificatif de Superlatif appliqué aux chronomètres Rolex.



LA CERTIFICATION CHRONOMÈTRE SUPERLATIF

En 1927 déjà, Hans Wilsdorf déclarait au sujet de la précision de ses montres : « Nous travaillons selon des critères qui ne peuvent être mesurés par aucun instrument autre que ceux que nous fabriquons nous-mêmes. »

Rolex a en effet toujours testé les performances de ses chronomètres selon ses propres standards, tout en appuyant cette démarche par une validation officielle de leurs mouvements. Après 1973, avec le regroupement des bureaux officiels de certification des chronomètres au sein du COSC et l'adoption de dénominations et de critères unifiés, Rolex a continué de légitimer le qualificatif « Superlatif » de ses chronomètres en testant ces derniers à 100 % en interne de manière plus étendue. Outre de vérifier l'étanchéité, qui contribue à la précision d'une montre, Rolex teste en effet depuis plusieurs décennies la précision de ses chronomètres après emboîtement du mouvement.

Ainsi Rolex peut-elle proposer à ses clients des montres aux performances superlatives qui repoussent les limites de la montre mécanique et font de la marque un standard de l'excellence horlogère.